

Wu, Audrey

De: guy.auclair@agr.gouv.qc.ca
Envoyé: 22 juillet, 2003 14:01
À: audrey.wu@bape.gouv.qc.ca
Objet: Abatteries

Madame Wu,

Tel que demandé lors de notre conversation téléphonique voici l'information demandée en regard des "abatteries".

Le MAPAQ considère que l'abattage des animaux à des fins commerciales doit se faire dans un abattoir conforme à la réglementation. Les installations proposées et communément appelées « abatteries » ne rencontrent pas les exigences reconnues comme essentielles et préalables aux bonnes pratiques pour assurer la sécurité et la salubrité des viandes produites pour la consommation. C'est l'absence d'installations destinées à l'hygiène personnelle ainsi qu'au nettoyage, à la désinfection et à l'évacuation des déchets qui est la principale lacune.

Espérant le tout conforme à vos attentes,

Guy Auclair, adjoint exécutif
Direction générale de l'Alimentation
Ministère de l'Agriculture des pêcheries et de l'alimentation du Québec
Tél: (418) 380-2100 poste 3035
guy.auclair@agr.gouv.qc.ca

179
PROD97
Consultation sur le développement durable
de la production porcine au Québec
6211-12-007